



**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 31 JANVIER 2023 AU  
284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET**

**Membre(s) du conseil présent(s)**

M. Germain Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Stéphane Poitras,  
M. Serge Kirouac, M. André Blanchet, M. Simon Beaudoin.

**Membre(s) du conseil absent(s)**

M. Pascal Bernier

Tous formant quorum sous la présidence de M. Germain Pelletier, maire.  
Mme Marie Joannisse, greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire.

**BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE**

**1. Mot de bienvenue à l'assemblée**

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue de M. Germain Pelletier.

**AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR**

**2. Constatation de l'avis de convocation**

Conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, art. 153), les membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été notifié tel que requis.

**3. Adoption de l'ordre du jour – 31 janvier 2023**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil acceptent les points à l'ordre du jour et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QUE le point suivant est retiré :

- Point 10 : Octroi de contrat pour un service professionnel pour le choix d'un camion d'urgence pour le service de la sécurité incendie

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

023-01-2023 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

**VOIRIE ET RÉSEAUX PUBLICS**

**4. Octroi de contrat pour les services d'ingénierie pour le projet de prolongement de la rue Kerouac**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à l'octroi de contrat pour les services d'ingénierie pour le projet de prolongement de la rue Kerouac;

ATTENDU QU'il s'agit d'un octroi de contrat de gré à gré;

ATTENDU QUE la soumission de ASP Experts Conseils est conforme et au montant de 23 800 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



024-01-2023 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat pour les services d'ingénierie pour le projet de prolongement de la rue Kerouac à ASP Experts Conseils, et ce, pour la somme de 23 800 \$ plus taxes.

**5. Octroi de contrat pour l'aménagement de la rue Léonard-Poitras**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à l'aménagement de la rue Léonard-Poitras;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres public;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu 8 soumissions :

#	Nom du soumissionnaire	Montant soumissionné taxes exclues
1	Action Progex	1 476 669.00 \$
2	Les Entreprises JR Morin inc.	1 146 000.00 \$
3	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.	1 347 785.75 \$
4	Harca Excavation	1 262 803.29 \$
5	Excavations Lapointe & Fils inc.	1 371 364.00 \$
6	Les Excavations Lafontaine inc.	1 244 427.51 \$
7	Construction BML – Divion Sintra	1 255 000.00 \$
8	Michel Gamache & Frères inc.	995 500.00 \$

ATTENDU QUE la soumission de Michel Gamache & Frères inc est conforme et qu'elle est la plus basse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

025-01-2023 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat d'aménagement de la rue Léonard-Poitras à Michel Gamache & Frères inc, et ce, pour la somme de 995 500 \$ plus taxes.

**6. Appel d'offres pour frais de laboratoire pour l'aménagement de la rue Léonard-Poitras**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite octroyer un contrat pour les frais de laboratoire pour l'aménagement de la rue Léonard-Poitras;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

026-01-2023 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'administration à déposer un appel d'offres pour les frais de laboratoire pour l'aménagement de la rue Léonard-Poitras.

**7. Autorisation de paiement de la facture H1734 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques et de la Faune et des Parcs dans le cadre du projet de construction d'un réseau pluvial pour le nouveau parc industriel**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu la facture H1734 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques et de la



Faune et des Parcs dans le cadre du projet de construction d'un réseau pluvial pour le nouveau parc industriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

027-01-2023 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le paiement de la facture H1734 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques et de la Faune et des Parcs dans le cadre du projet de construction d'un réseau pluvial pour le nouveau parc industriel, et ce, pour la somme de 78 708.53 \$ taxes applicables incluses.

**8. Autorisation de signature de l'entente de déneigement pour le chemin des Boisés**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite signer une entente de déneigement pour le chemin des Boisés avec la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet est disposée à offrir le déneigement de la section du chemin des Boisés, laquelle section représente une distance de 1.7 km, et est située sur le territoire de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard;

ATTENDU QUE l'entente de déneigement couvrira les saisons 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

028-01-2023 QUE la Municipalité de L'Islet autorise M. Germain Pelletier, maire, et Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de déneigement pour le chemin des Boisés avec la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard;

QUE le coût pour le service de déneigement est indépendant du nombre de sorties effectuées et correspond aux montants suivants :

Année	Coût
2022-2023	4 000 \$
2023-2024	prix de 2022-2023 plus indice des prix à la consommation (période d'octobre 2022 à septembre 2023)
2024-2025	prix de 2023-2024 plus indice des prix à la consommation (période d'octobre 2023 à septembre 2024)
2025-2026	prix de 2024-2025 plus indice des prix à la consommation (période d'octobre 2024 à septembre 2025)

**9. Demande de permission de voirie au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du projet de conversion des luminaires au DEL**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à la conversion des luminaires au DEL;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une demande de permission de voirie au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre de ce projet

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



029-01-2023 QUE la Municipalité de L'Islet procède à une demande de permission de voirie auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (« Ministère ») dans le cadre du projet de conversion des luminaires au DEL;

QUE la Municipalité reconnaît qu'elle est propriétaire des équipements d'éclairage visés par la demande de permission de voirie demandée au Ministère;

QUE la Municipalité s'engage à assumer la responsabilité et les coûts de construction des travaux faisant l'objet de la présente;

QUE la Municipalité s'engage à assumer les coûts et l'entière responsabilité de l'inspection, l'entretien et le paiement de la facture d'électricité de ces équipements d'éclairage.

## SANTÉ ET SÉCURITÉ CIVILE

### 10. Octroi de contrat pour un service professionnel pour le choix d'un camion d'urgence pour le service de la sécurité incendie

Point retiré et reporté à une séance ultérieure.

## QUESTIONS / RÉPONSES

### 11. Période de questions / réponses

Aucune question n'est posée.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 12. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 19 h 37 avec la proposition de M. Jean-Edmond Caouette.

  
Marie Joannisse, greffière-trésorière

  
Germain Pelletier, maire